

# FAUSSES-REPOSES: STOP!

Nous demandons l'arrêt de son exploitation commerciale

et qu'elle soit déclarée

**« FORÊT A CARACTERE SOCIAL PRIORITAIRE »**

L'ONF s'est lancé dans une opération de « pédagogie », relayée en ces termes par le Ville-d'Avray Info

oct. 2021 page 13

(comme précédemment pour la parcelle 53a)

FORÊT DE FAUSSES-REPOSES

## La Ville reste mobilisée pour maîtriser la qualité des chantiers menés par l'ONF

Informée de coupes sanitaires et de sécurité par l'Office National des Forêts en forêt de Fausses-Reposes, Aline de Marcillac, Maire, a souhaité rappeler la nécessité de coupes raisonnées afin de garantir la pérennité des massifs forestiers.



Tout comme les habitants, la municipalité est sensible à la préservation de notre tissu forestier et du bien commun que représente la forêt. Elle l'a donc rappelé à l'approche de la rentrée, dans un

courrier adressé au directeur de l'agence territoriale Île-de-France Ouest. Dans un dialogue constructif mais néanmoins exigeant, la mairie restera particulièrement vigilante sur l'exploitation des chantiers en cours et l'engagement de l'ONF d'en maîtriser la qualité, de respecter le calendrier et la remise en état des lieux.

L'Office National des Forêts réalise depuis début septembre des coupes sanitaires complétées par des coupes d'ouverture de chemin d'exploitation sur les parcelles situées sur le territoire de Sèvres et Ville-

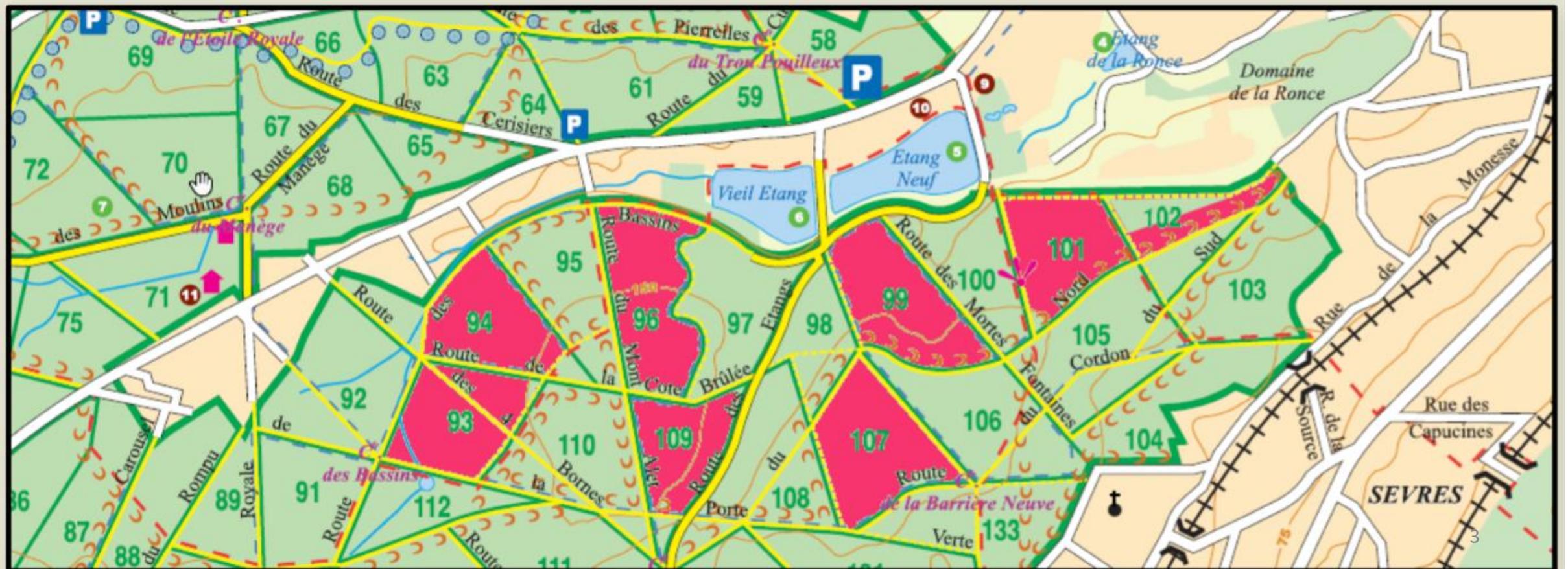
d'Avray (plan ci-contre).

La durée du chantier prévue est de 6 mois.

- > **La coupe sanitaire** va prélever tous les arbres dépérissant et dangereux pour assurer la sécurité de tous, aux abords des chemins, des routes forestières et en lisière de forêt.
- > **L'ouverture des chemins d'exploitation** permettra, elle, de canaliser le passage des engins forestiers, protégeant ainsi les sols. Après leur ouverture, la végétation basse (ronce, fougères...) va se développer.

# Notre forêt va être un chouilla impactée...

En rouge les parcelles concernées (les travaux ont déjà commencé): on voit bien qu'il ne s'agit pas d'abord de « coupes sanitaires et de sécurité », **limitées aux seuls « abords »** des chemins/routes/lisières et « complétées par des coupes d'ouverture de chemins d'exploitation », comme mis en avant par l'ONF et le Ville-d'Avray Info, mais plutôt **d'ouverture de chemins d'exploitation**, complété de coupes sanitaires et de sécurité !



# Le Ville-d'Avray *info* interpelle:

1. **La mairie veut maîtriser la qualité des chantiers.** Fort bien ! Mais, même si nous doutons de sa capacité à faire, est-ce là le premier sujet dont elle devrait se préoccuper?

La question ne serait-elle pas d'abord de questionner le bien-fondé même des chantiers ?



Remarquons par ailleurs que la mairie a principalement repris les termes de l'ONF, elle n'a fait pratiquement qu'un simple copier-coller. Considérant le « dialogue exigeant » dont elle se prévaut, où est l'esprit critique?

Communiqué ONF : [https://www.yvelines-environnement.org/wp-content/uploads/2021/09/INFOCOUPE\\_FR\\_aout2021.pdf](https://www.yvelines-environnement.org/wp-content/uploads/2021/09/INFOCOUPE_FR_aout2021.pdf)

>> Ces coupes seront réalisées par l'ONF en bois façonné : **l'ONF va prendre la responsabilité de l'organisation de l'exploitation permettant de mieux maîtriser la qualité des chantiers, le respect des calendriers et la remise en état des lieux.**

A part un courrier adressé à l'ONF pour lui rappeler ce à quoi il s'est engagé, la « mobilisation » de la mairie consiste en quoi, concrètement, sur le terrain ?

# La « maîtrise » de la mairie sur le terrain...

Le chemin de cette parcelle (à priori la 110 ou 112) est resté dans cet état pendant des semaines, voire des mois :

Et ce n'est pas le seul : à mi-mai bien des chemins sont, au mieux, dégagés mais des branchages restent à terre **tout le long...**



Nous savons le bénéfice écologique du bois mort, mais n'est-ce pas plutôt **l'économie** qui explique ce laisser-aller?

Le 15/01/22

# Le Ville-d'Avray *info* interpelle:

2. **On nous présente** (VDA *Info*, toujours) **la protection des sols comme la finalité des chemins d'exploitation.**

C'est oublier que dans « chemin d'exploitation » il y a « **exploitation** ».

L'ONF exploite la forêt comme le berger la laine: en prenant soin, en principe, de préserver un tant soit peu le mouton, son capital (ou, pour filer une métaphore sylvestre plutôt que la laine : en ne coupant pas la branche sur laquelle il est assis).

Mais le simple maintien en vie de la forêt est-il suffisant? N'est-il pas essentiel, pour nous qui vivons dans des environnements très urbanisés, d'en préserver aussi...

**... la beauté??**

La beauté est-elle juste une lubie de franciliens bobos?  
La beauté est-elle compatible avec l'exploitation?



L'ONF dit œuvrer pour que Fausses-Reposes soit encore belle dans 20 ans... 🤔

Le 20 mars 2022:



L'ONF dit œuvrer pour que Fausses-Reposes soit encore belle dans 20 ans... 🤔

Le 5 mai 2022: bien alignés, pour être bien récoltés... et quasiment en **monoculture!**

Et les chemins d'exploitation sont déjà prévus! (espace de 4 m entre certaines travées)

Si ça pousse, cette parcelle aura la beauté naturelle d'un **champ de maïs!**



Bien discrètement, à l'écart des sentiers les plus fréquentés, derrière une haie d'arbres laissée là pour faire écran



# Mais que sont ces « chemins d'exploitation » ?

L'ONF comme la mairie nous l'expliquent: ce sont des chemins **permettant le passage des engins**. Il s'agit donc **d'adapter la nature à nos machines**, l'homme dictant ses contraintes.



De surcroît et logiquement, l'ONF prévoit sur ces chemins des opérations de **broyage tous les 1 à 2 ans** « afin de maintenir ces tracés ouverts », donc sans régénérescence possible.

Pour mieux visualiser l'espacement entre travées, ici des chemins d'exploitation sur des parcelles (exploitées de manière non durable, dans le cas présent), au Canada, créant des ornières :



# Toujours à Fausses-Reposes, il est aussi question de « coupes d'éclaircie », nullement évoquées jusque-là...

Ces coupes visent à favoriser la croissance des arbres les plus prometteurs, commerciallement. Nous restons dans une **logique d'exploitation** :



## DANS 20 ANS

Les plus beaux arbres ont pris de l'ampleur, certain seront à leur tour récoltés.

Les plus beaux arbres seront coupés (« certains » seulement... 🙄 ?), rendant impossible le développement de nombreux « **arbres remarquables** », ceux-là même qui conditionnent la beauté d'une forêt.

L'ONF, via un concours, nous accorde royalement 5 nouveaux arbres remarquables (en 25 ans!) pour les 616 ha que compte Fausses-Reposes :

<https://www.onf.fr/vivre-la-foret/+/1489:jeu-concours-participez-au-classement-de-20-nouveaux-arbres-remarquables.html>

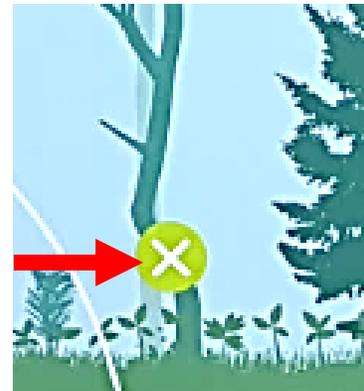
L'ONF réalise des coupes d'éclaircie visant à apporter davantage d'espace, de lumière et d'eau aux arbres les plus prometteurs.

# Toujours à Fausses-Reposes, il est aussi question de « coupes d'éclaircie », nullement évoquées jusque-là...

Ces coupes visent à favoriser la croissance des arbres les plus prometteurs, commercialement. Nous restons dans une **logique d'exploitation** :



Les coupes d'éclaircie et la récolte des arbres matures laissent la place à la nouvelle génération.



La valeur écosystémique ou esthétique des arbres non rectilignes n'est pas reconnue: on les coupe !



Accessoirement, nous prépare-t-on à un enrésinement progressif, les conifères étant plus facilement exploitables ?

# Une exploitation plus « douce » est pourtant à l'œuvre, nous dit-on...

Source ONF: [https://www.yvelines-environnement.org/wp-content/uploads/2021/09/INFOCOUPE\\_FR\\_aout2021.pdf](https://www.yvelines-environnement.org/wp-content/uploads/2021/09/INFOCOUPE_FR_aout2021.pdf)

Les forêts franciliennes, véritables poumons verts de notre région, sont des espaces qui accueillent de plus en plus de visiteurs pour le loisir, qui préservent la biodiversité mais aussi qui produisent les bois dont la société a besoin. Depuis le 13<sup>e</sup> siècle ces espaces ont été façonnés par l'homme, assurant ainsi leur régénération et leur caractère durable. Depuis 2017, pour répondre à la demande sociétale, l'Office national des forêts a fait le choix de changer de mode de sylviculture. Les forêts d'Ile-de-France sont désormais gérées en futaie irrégulière : les arbres d'âge, d'essence et de taille variés cohabitent sur une même parcelle. Les choix sylvicoles se font arbre par arbre. Les éclaircies régulières et le renouvellement se font simultanément sans avoir recours aux coupes définitives/rases. \* L'aspect boisé de la forêt se trouve maintenu en permanence avec un couvert continu.

\* Attention, les coupes rases restent nécessaires pour quelques cas très particuliers : crise sanitaire, maladies, mise en sécurité...

# L'exploitation ne serait plus qu'un objectif **secondaire**:

<https://www.onf.fr/onf/+414::programmation-coupes-2019-en-foret-de-fausses-reposes.html>

## La forêt domaniale de Fausses-Reposes

Grande de plus de 600 hectares, la forêt domaniale de Fausses-Reposes est localisée sur deux départements (Hauts de Seine et Yvelines) et huit communes. Elle est caractérisée par ses paysages de reliefs et vallons qui lui procurent des points de vue remarquables ainsi qu'une diversité écologique liée aux landes à callunes, clairières forestières, mares qui permettent à une flore de s'installer et d'héberger une faune variée. Classée en forêt de protection en 2007, cette forêt périurbaine accueille le public grâce à des aménagements : pistes cavalières, un GR®, 4 parcs forestiers...

Elle est gérée par l'Office national des forêts avec comme **principaux objectifs de conserver l'identité des paysages** et d'accueillir le public.



<http://www1.onf.fr/enforet/fausses-reposes/explorer/decouverte/20130828-133101-774969/@@index.html>

**La protection des milieux et des paysages** et l'accueil du public sont les principaux enjeux de la gestion pratiquée par les forestiers de l'ONF.



Cette louable intention avait cependant de quoi nous laisser dubitatifs il n'y a pas si longtemps (se souvenir du traitement des parcelles 65/68, rue de Versailles):



Ces arbres étaient-ils dangereux pour les promeneurs, alors qu'il y a si peu de chemins traversants à cet endroit, donc de passage? Ou tous atteints de la maladie de l'encre? La maladie de l'encre pourrait-elle-même justifier cela? Wikipédia :

Le transport de sol contaminé, sur des bottes, sabots d'animaux ou roues de véhicules permet la dissémination de la maladie sur de grandes distances.

Moyens de lutte:

Abattre les arbres (qui peuvent encore être exploités pour le bois) et arracher les souches et racines du mieux possible est peu efficace car le champignon survit très bien dans le sol en l'absence d'hôte.



# Louable intention qui continue de nous interroger...

Ici à nouveau la parcelle 110 ou 112 (désolé pour l'approximation qui, cependant, ne change rien au fait) au 15/01/22 :

Ceci n'est-il pas une **coupe rase**, proscrite depuis 2017?

Où est le « couvert continu »?  
S'agit-il d'une stratégie de l'ONF de poursuivre les coupes rases, mais **sur de plus petites surfaces, à l'écart des chemins les plus fréquentés, à l'abri des regards ?**

Faut-il à nouveau invoquer **l'exception de la maladie de l'encre?**



# Louable intention qui continue de nous interroger...

Ici à nouveau la parcelle 110 ou 112 (désolé pour l'approximation qui, cependant, ne change rien au fait) au 15/01/22 :

Si tel était le cas (**mala-**  
**die de l'encre**), com-  
ment expliquer que  
cette maladie soit si  
localisée, sa progression  
semblant suivre le tracé  
des parcelles de l'ONF?

S'agit-il d'une maladie  
qui se propage en  
tenant compte du  
découpage adminis-  
tratif ?

Comme le nuage de  
Tchernobyl...?

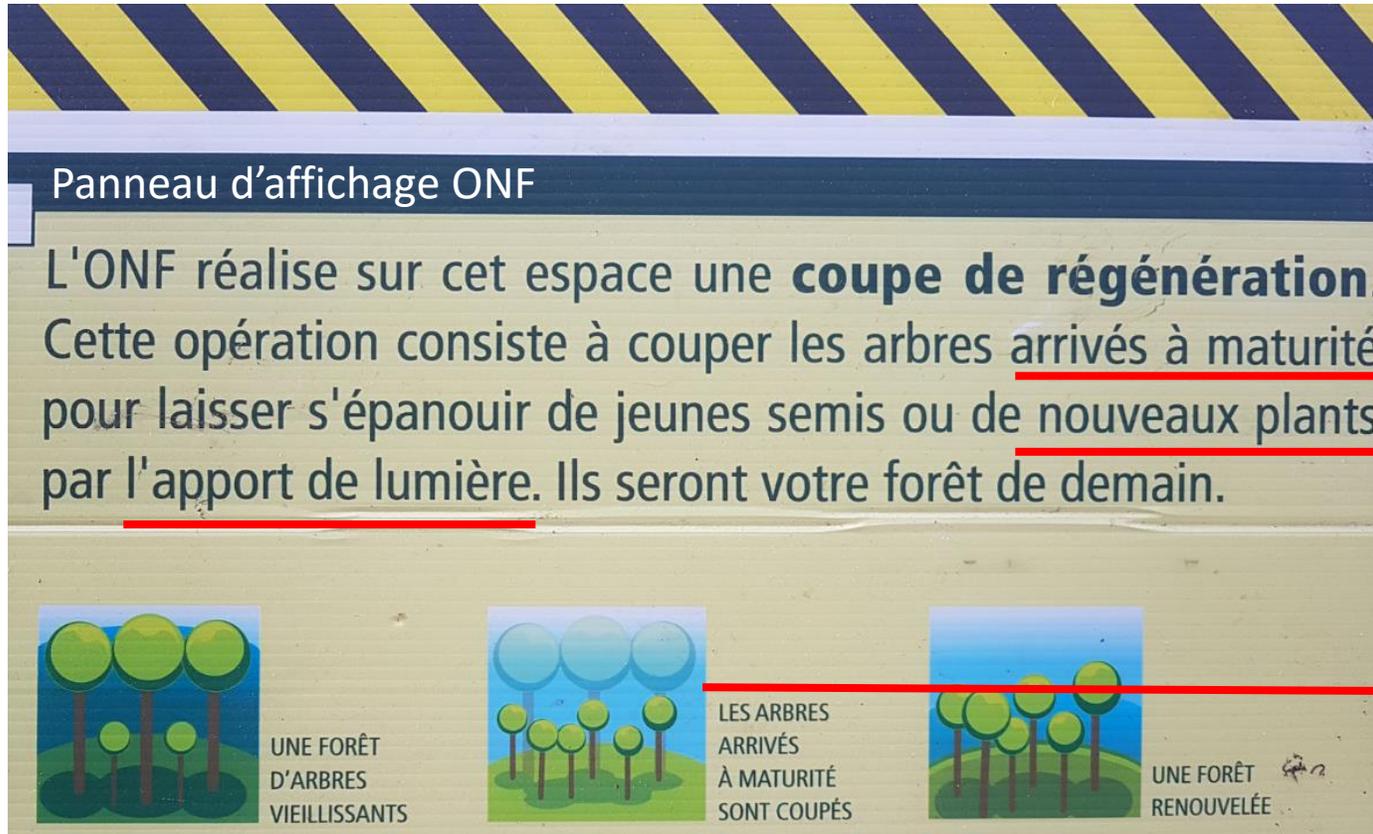
**Au sud de la forêt,**  
encore peu atteint par  
la maladie, selon l'ONF?



# Louable intention qui continue de nous interroger...

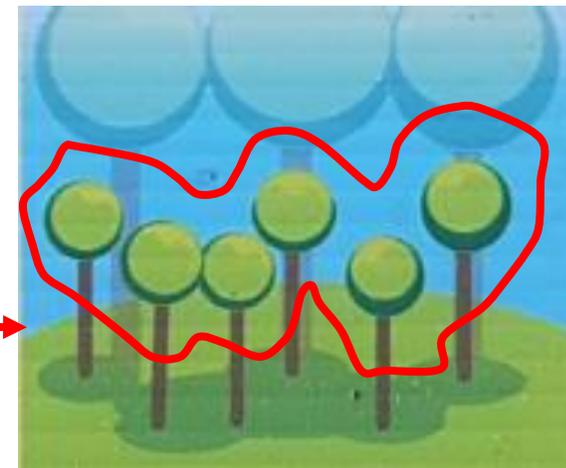
Parcelle 110 ou 112 :

En tout état de cause, il ne peut s'agir d'une « coupe de régénération » (autre pratique, après la « coupe d'éclaircie »), puisqu'une strate arborée a complètement disparu **sans qu'une autre ait pointé le nez:**



Notons que la notion d'arbres « arrivés à maturité » est une sorte d'euphémisme puisqu'en réalité il ne s'agit que d'une **maturité économique et non biologique.**

Où est la relève, sur site?



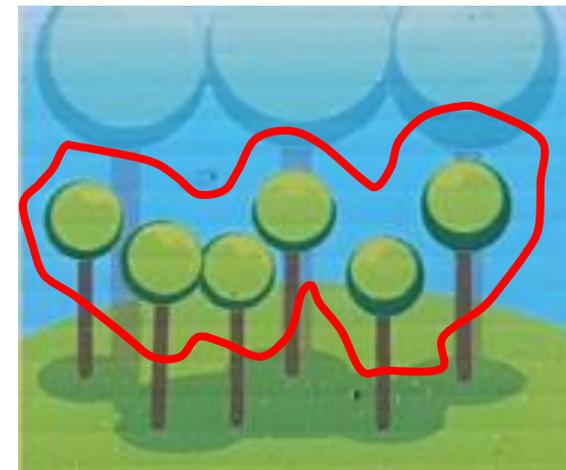
# Louable intention qui continue de nous interroger...

Parcelle 110 ou 112 : pour le coup l'apport de lumière est indiscutable ! 🤔

Ainsi le joli terme de « coupe de régénération » consisterait à couper la tête des vieux en espérant que les jeunes s'épanouissent, sous le soleil, exactement 🎵 Bonne chance !



Où est la relève, sur site?



# Si l'exploitation est plus douce, comment expliquer aujourd'hui l'ouverture de chemins d'exploitation hypothéquant l'objectif principal de conservation de l'identité paysagère ?

L'ONF soutient : <https://www.onf.fr/onf/raconte-moi-la-foret/la-langue-des-bois/+//7e8::les-cloisonnements-ces-chemins-forestiers-qui-limitent-le-tassement-des-sols.html#:~:text=En%20for%C3%AAt%2C%20les%20cloisonnements%20sont,entretenir%20et%20g%C3%A9rer%20la%20for%C3%AAt.>

- En forêt, les **cloisonnements sont des chemins particuliers**. Ils permettent aux **engins forestiers (porteurs, débardeurs, abatteuses...)** et aux ouvriers sylviculteurs de circuler au cœur des parcelles pour entretenir et **gérer\*** la forêt. L'objectif de ces chemins est **majeur pour la biodiversité et l'avenir des forêts** : **ils limitent le passage des machines à des zones dédiées et préservent ainsi les sols de toute la forêt**. Les forestiers, en tenant compte des caractéristiques naturelles du milieu, veillent à ce que **ces cheminements passent par des endroits adaptés, préservant les espèces**.

\* « Gérer » = exploiter

Les abatteuses ayant une amplitude d'action de 10 m, les chemins sont créés *tous les 24 m* et ont une *largeur de 4 m*. Prétendre, dans ces conditions, qu'ils préservent les sols **de toute** la forêt n'est-il pas nous prendre un peu pour des billes ☺ ? Et laisser penser qu'il y a une grande latitude pour faire passer les chemins « **par des endroits adaptés** », n'est-ce pas vaguement langue de bois ?

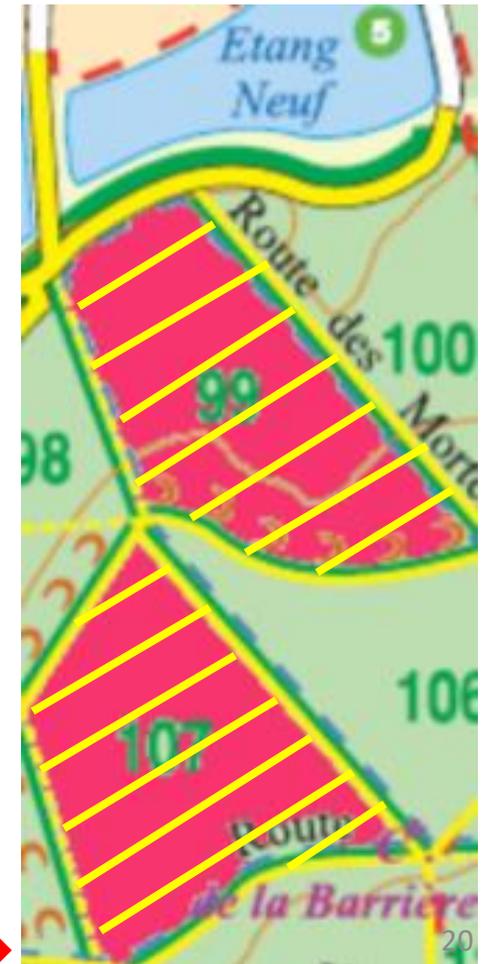
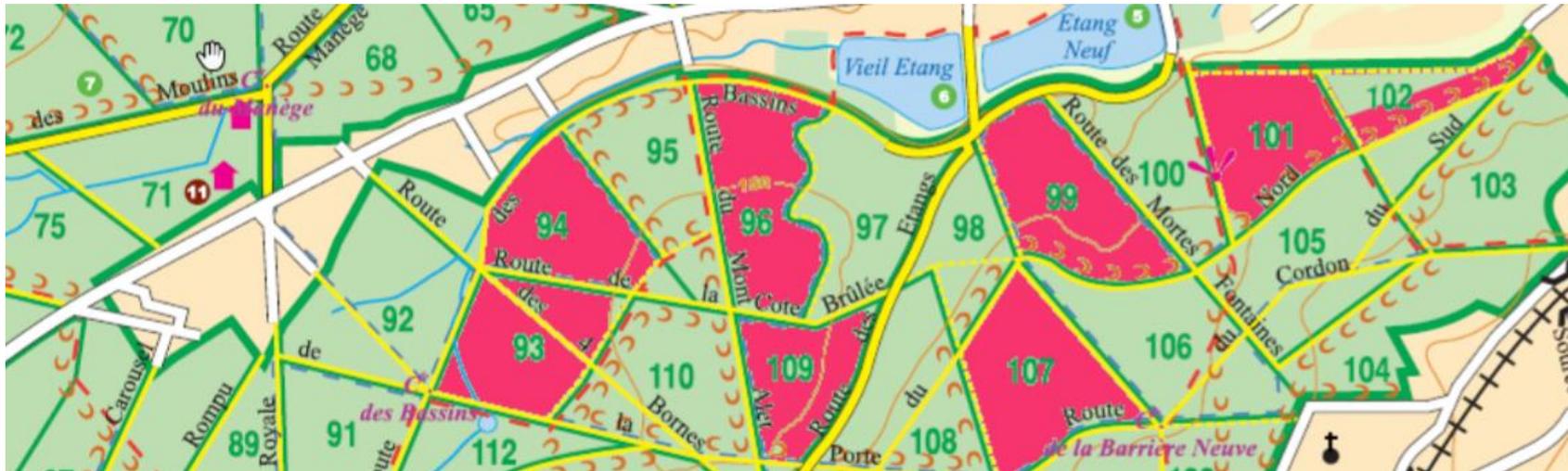


# « Objectif majeur pour la biodiversité » ? (cf. page précédente)

Qui pourrait croire que de telles saignées, **prélevant 1 600 m<sup>3</sup> de bois** (environ 15% des dites parcelles) sont bénéfiques aux paysages et à la biodiversité ?

Disons les choses: **c'est peut-être moins pire** que si le passage des engins n'était pas canalisé, mais **ce n'est nullement satisfaisant!**

Notre forêt est déjà sillonnée de nombreux chemins (en jaune ci-dessous), qu'a-t-elle besoin qu'on la traverse encore davantage? **Qu'en diront nos chevreuils?** Comment les besoins du grand gibier sont-ils pris en compte?



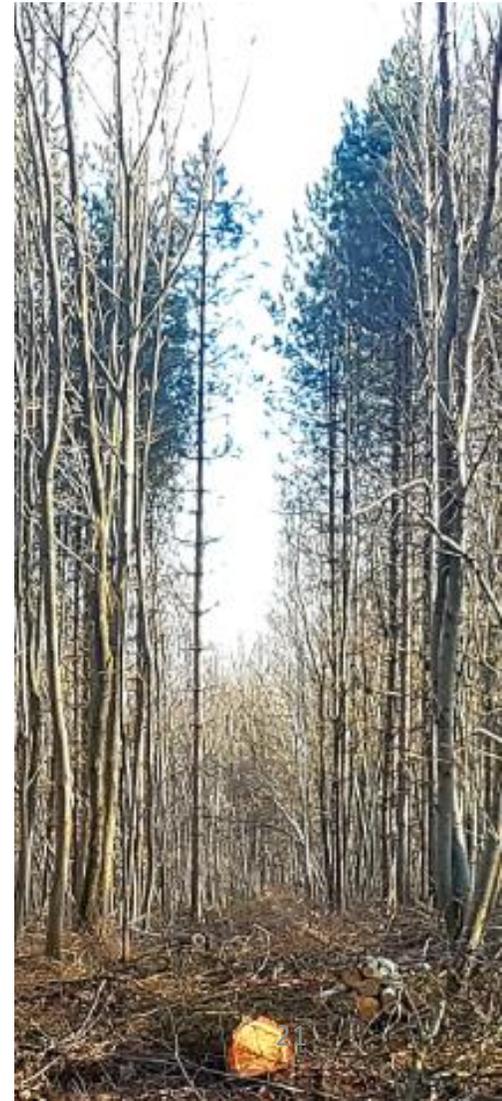
**A droite, illustration approximative de ces nouvelles percées : →**

# « par des endroits adaptés », à Fausses-Reposes ?

Très concrètement, voici le tracé d'un chemin d'exploitation, parfaitement rectiligne:



Parcelles 90/116 (semble-t-il hors programme, à confirmer)



Plus généralement, prenons nos distances par rapport à une certaine rhétorique :



« **Demain** prend racine aujourd'hui » nous dit-on, **comme si l'avenir des forêts dépendait de l'ONF**. Comme si sa pratique sylvicole était nécessaire au bon développement des forêts. Or:

- La superficie forestière en France, qui est privée à 75% et **peu exploitée**, a quasiment doublé depuis 200 ans, largement grâce à une dynamique naturelle... Cela démontre qu'**hier** n'a guère eu besoin de l'homme pour s'enraciner, **pas plus que le mouton n'a attendu qu'on le tonde pour vivre et se multiplier**.
- L'enracinement d'**hier** nous vaut les arbres d'**aujourd'hui**. **Intensifier leur exploitation** n'est-il pas hypothéquer **demain**? Car quid de la résilience de nos forêts dans le contexte de réchauffement climatique?

Le discours ONF explique que c'est en coupant des arbres qu'on limite le réchauffement (évitant ainsi le recours à d'autres matériaux, non « biosourcés », pour la construction notamment).

**Le doute est permis !**

# Plus généralement, prenons nos distances par rapport à une certaine rhétorique :

L'ONF laisse entendre que la forêt a besoin de l'homme.

Fausses-Reposes : [https://www.yvelines-environnement.org/wp-content/uploads/2021/09/INFOCOUPE\\_FR\\_aout2021.pdf](https://www.yvelines-environnement.org/wp-content/uploads/2021/09/INFOCOUPE_FR_aout2021.pdf)

## Pourquoi cette coupe ?

➤ Une forêt bien gérée\* est une forêt en bonne santé ! \* « Gérée » = exploitée

Fausses-Reposes encore:

Depuis le 13<sup>e</sup> siècle ces espaces ont été façonnés par l'homme, assurant ainsi leur régénération et leur caractère durable.

Or les forêts non gérées par l'homme (même « raisonnablement ») s'en portent très bien. C'est le cas des forêts primaires, comme celle de Białowieża en Pologne (une des rares en Europe, voir internet) où **les arbres ont une espérance de vie de 500 à 600 ans** et où la **biodiversité est incomparablement plus riche** que celle que nous connaissons dans nos jeunes forêts françaises (nos peuplements dépassant rarement 100 ans, les arbres étant souvent exploités avant pleine maturité).

Disons qu'une forêt bien exploitée est en bonne santé, mais qu'**une forêt non exploitée est en bien meilleure santé encore**. Si l'homme a besoin de la forêt, la forêt n'a pas besoin de lui... si ce n'est pour tenter de réparer *maladroitement* les dommages qu'il lui cause. Sinon, il y a belle lurette que les forêts auraient disparu de la surface de la terre, car peu d'entre elles ont été « gérées » au fil des millénaires. Voir article Francis Hallé : <https://kaizen-magazine.com/article/lhomme-ne-pourrait-pas-vivre-sans-arbres/>

# Plus généralement, prenons nos distances par rapport à une certaine rhétorique :

Des voix s'élèvent pour affirmer, études à l'appui, qu'il faut laisser la forêt tranquille :

Diffusé sur Arte le 22/07/2020

<https://www.youtube.com/watch?v=LRKMHHUp6w>

**Knut Sturm** est garde forestier ; il est responsable de la forêt communale de Lübeck et se bat pour des arbres sains. Ancienne capitale de la ligue hanséatique, Lübeck possède sa propre forêt et depuis 30 ans elle est gérée en harmonie avec la nature. Le postulat : moins l'être humain intervient, plus la forêt est saine et résistante. Le bilan : peu de scolytes, peu de dégât du à la sécheresse, peu de problèmes.



Cela contredit un des arguments de l'ONF pour l'usage des machines en forêt : <https://www.onf.fr/vivre-la-foret/%2B/13fc::couper-des-arbres-pourquoi-et-comment-lonf-fait-le-point.html?lang=fr>

## Couper des arbres à la machine : pour ou contre ?

**Une gestion sanitaire plus efficace** : la coupe des bois relève parfois de l'urgence. C'est notamment le cas quand une forêt et ses arbres dépérissent à cause de conditions climatiques rudes, de maladies ou de parasites, comme les scolytes ou la chalarose du frêne, pour les plus ravageurs. Si les arbres ne sont pas coupés et évacués rapidement, c'est toute la forêt qui est menacée

# Plus généralement, prenons nos distances par rapport à une certaine rhétorique :

Des voix s'élèvent pour affirmer, études à l'appui, qu'il faut laisser la forêt tranquille :

<https://www.leparisien.fr/environnement/peter-wohlleben-nos-forets-naturelles-nous-sauveront-si-on-les-laisse-faire-09-04-2022-DCOEYEH4FNDEBPNFHOF5LDABN4.php>

Peter Wohlleben est garde forestier, ingénieur diplômé de l'Université des Sciences appliquées à Rottenburg am Neckar, Allemagne.



**Ce conteur incroyable décrit la résistance des hêtres plantés sur le versant sud, où les arbres, pourtant plus assoiffés, ont mieux géré la pénurie d'eau. Pour le forestier, c'est une preuve que les grands végétaux apprennent de leurs expériences. Voilà pourquoi il plaide en faveur d'espaces boisés sans intervention de l'homme.**

Donc, qu'il s'agisse des scolytes (page précédente) ou de stress hydrique (ici), la meilleure action serait... l'inaction:

**Laisser faire la nature !**

Ce n'est pas le discours de l'ONF: <https://www.onf.fr/onf/+53a::en-foret-publique-une-gestion-raisonnee-de-la-ressource-en-bois.html>

**une forêt vieillissante et non entretenue est plus vulnérable aux perturbations.**

# Plus généralement, prenons nos distances par rapport à une certaine rhétorique :

Des voix s'élèvent pour affirmer, études à l'appui, qu'il faut laisser la forêt tranquille :

<https://www.arte.tv/fr/videos/091180-000-A/le-murmure-de-la-foret-quand-les-arbres-parlent/>

« Les arbres ont appris à **vivre avec la sécheresse**. Dès lors qu'ils l'ont éprouvé une fois, ils essaient de se protéger l'année suivante en consommant d'emblée moins d'eau ».

« Il pleut plus souvent là où les forêts ont pu s'étendre ».

« Même si rien n'est éternel, de nombreux arbres vivent aisément 5 à 10 fois plus longtemps que nous ».

« Le chêne peut vivre plus de 1000 ans et, **plus il est vieux, plus il grouille de vie** ».



Plus généralement, prenons nos distances par rapport à une certaine rhétorique :

L'ONF laisse entendre que la forêt a besoin de l'intervention humaine: **il se prend lui-même les pieds dans le tapis de ses contradictions !** Voir ses sites:

<https://www.onf.fr/onf/+53a::en-foret-publique-une-gestion-raisonnee-de-la-ressource-en-bois.htm>

*Il est indispensable de mener une gestion adaptative des forêts pour assurer leur avenir*

<https://www.onf.fr/onf/+ace::interview-de-dominique-de-villebonne.html>

**Et si on ne faisait rien du tout ? A quoi ressemblerait la forêt ?**

L'Homme n'est pas indispensable à la survie sur le long terme de la forêt.



Conclusion: la « gestion adaptative » raisonnée n'a d'autre but que de ne pas tuer le mouton qu'on tond!

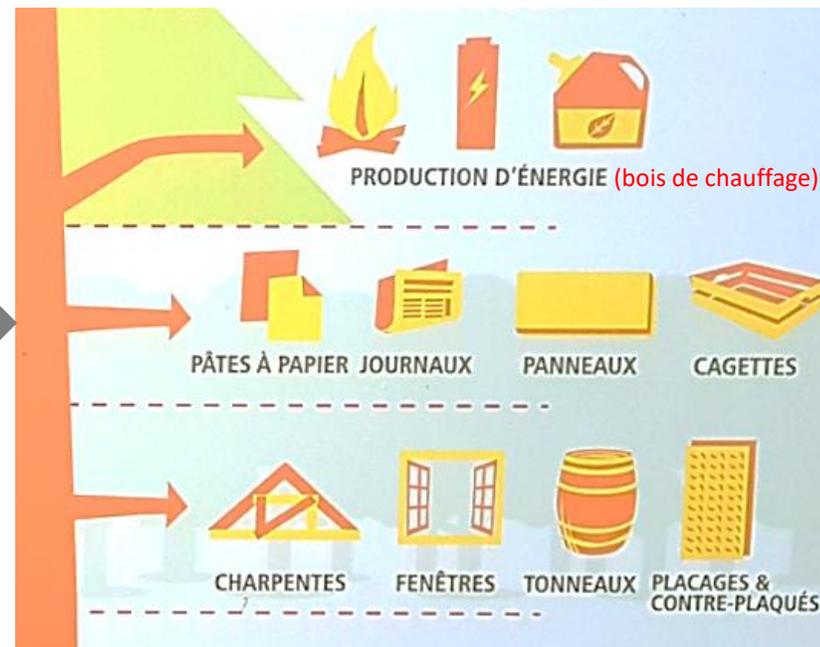
Plus généralement, prenons nos distances par rapport à une certaine rhétorique : L'ONF dit qu'il est bon de nous chauffer au bois

## Où va le bois prélevé ?

Les bois font l'objet d'un tri par l'ONF. Ils seront utilisés majoritairement en bois de chauffage en circuit court ou en bois de trituration transformés par une usine en Normandie (planches agglomérées). **(1400m<sup>3</sup>)**  
Quelques grumes de chêne et de châtaignier de belle qualité seront valorisées en bois d'œuvre **(200m<sup>3</sup>)**



De fait, à Fausses-Reposes :



Le bois sur pied ne serait-il pas encore **plus utile**?

Plus généralement, prenons nos distances par rapport à une certaine rhétorique : L'ONF dit qu'il est bon de nous chauffer au bois

### Où va le bois prélevé ?

Les bois font l'objet d'un tri par l'ONF. Ils seront utilisés majoritairement en bois de chauffage en circuit court ou en bois de trituration transformés par une usine en Normandie (planches agglomérées). **(1400m3)**  
Quelques grumes de chêne et de châtaignier de belle qualité seront valorisées en bois d'œuvre **(200m3)**

« Circuit court » résonne comme quelque chose de positif. Pourtant, circuit court ou pas, il faut savoir que brûler du bois dégage du CO2, ce qui n'est pas neutre pour la planète, même si seuls des résidus de bois sont utilisés :

<https://www.canopee-asso.org/500-scientifiques-alertent-sur-le-bois-energie/>

« La combustion du bois va accroître le réchauffement pendant des décennies, voire des siècles. Cela est vrai même lorsque le bois remplace le charbon, le pétrole ou le gaz naturel », ont noté deux des signataires de la lettre, Jean-Pascal van Ypersele, ancien président du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat des Nations unies, et Peter Raven, lauréat de la médaille nationale des sciences des États-Unis.

Plus généralement, prenons nos distances par rapport à une certaine rhétorique :

Le « circuit court » semble être une notion assez relative, concernant davantage l'aval de la filière que l'amont:



VERSAILLES		Emplacement du chantier	
Commune	VIROFLAY/VILLE-D'AVRAY	N° de parcelle	90-116
Nature des travaux			
Bucheronnage - Câblage - Débardage			
Entreprise	STATU	Adresse	Téléphone
DF Bucheron S.R.L.	ROUTANIE		

Plus généralement, prenons nos distances par rapport à une certaine rhétorique :

**Après cette coupe ?**

Les parcelles vont se régénérer naturellement ; **sur ces parcelles il n'y aura pas de plantation.**

Régénération naturelle ou pas, le bilan d'une coupe est toujours négatif **avant des dizaines d'années !**

<https://www.canopee-asso.org/500-scientifiques-alertent-sur-le-bois-energie/>

Pour sa part, l'industrie de la biomasse affirme qu'elle se base sur une politique de gestion forestière qui vise à exploiter sélectivement les arbres des forêts et des plantations d'arbres, évitant ainsi les coupes à blanc et préservant les réserves de carbone. Elle affirme également que les arbres replantés réabsorbent rapidement le carbone libéré par les granulés de bois brûlés. Ces deux affirmations sont remises en question par les coupes à blanc observées par les ONG et par l'accumulation de données scientifiques montrant que les forêts matures absorbent et retiennent beaucoup plus de carbone que les semis et les jeunes arbres.

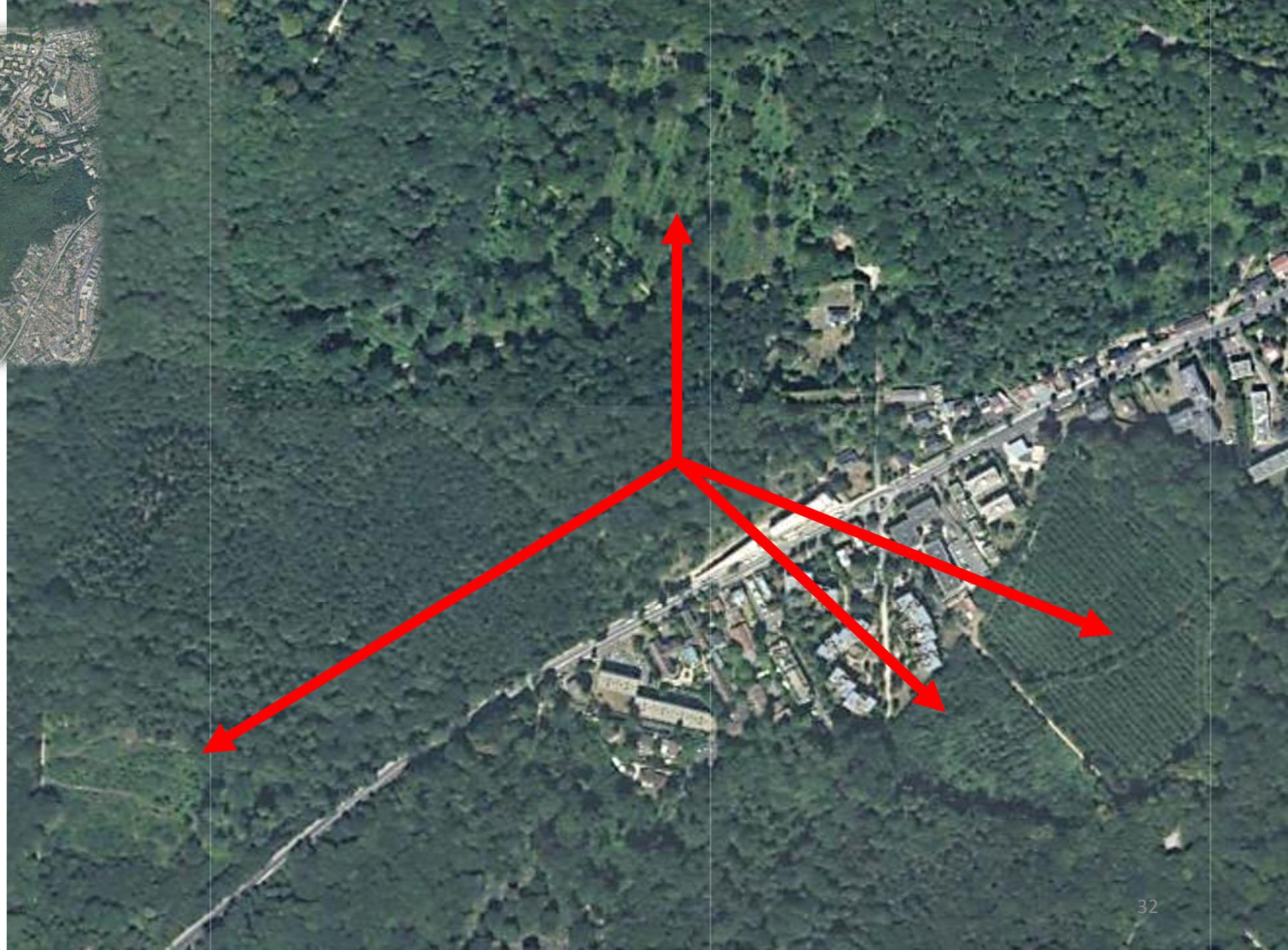
LesEchos  
PLANETE

A l'époque, le raisonnement était le suivant : le carbone libéré lors de la combustion de granulés de bois serait compensé par le fait de replanter de nouveaux arbres ; un argument en partie vrai, mais qui s'accompagne d'une énorme restriction. Les études ont montré que la neutralité carbone, si suffisamment de nouveaux arbres sont replantés pour remplacer ceux qui sont transformés en granulés, prend de 50 à 100 ans, un délai bien trop long au vu de l'allure folle à laquelle progresse le changement climatique. Les Nations unies ont elles-mêmes fait remarquer que nous n'avons que **dix ans** pour réduire drastiquement nos émissions sans quoi nous ferons face à des impacts catastrophiques sur le plan du réchauffement climatique.



Fausses-Reposes:  
**lorsque les arbres  
veulent bien repous-  
ser** (ce qui n'est pas  
toujours le cas!), il  
faut 80 à 100 ans  
pour retrouver l'état  
initial des parcelles.

Voir ci-contre des  
coupes antérieure-  
ment pratiquées et  
encore bien visibles.



# Plus généralement, prenons nos distances par rapport à une certaine rhétorique :

Ici ou là vous entendrez peut-être aussi que les grands arbres contribueraient moins à la lutte contre le réchauffement climatique, permettant de justifier plus facilement leur abattage. Ce postulat est démenti par les études. En fait, **plus un arbre est grand et gros, plus il absorbe du CO2.**

<https://www.quae.com/produit/1615/9782759231225/filiere-foret-bois-et-attenuation-du-changement-climatique>

<https://www.futura-sciences.com/planete/actualites/arbre-plus-gros-arbres-foret-stockent-beaucoup-plus-carbone-petits-84023/>

Si nous pouvions nous douter que les arbres les plus gros capturent le plus de carbone, des chercheurs de l'*Eastern Oregon Legacy Lands* (États-Unis) montrent aujourd'hui qu'ils stockent même des quantités de carbone disproportionnellement massives.

<http://www.nature.com/news/tree-growth-never-slows-1.14536>

<http://www.nature.com/nature/journal/v507/n7490/full/nature12914.html>

<https://www.tela-botanica.org/2014/01/article6142/>

## **Tree growth never slows Rate of tree carbon accumulation increases continuously with tree size**

Here we present a global analysis of 403 tropical and temperate tree species, showing that for most species mass growth rate increases continuously with tree size. Thus, large, old trees do not act simply as senescent carbon reservoirs but actively fix large amounts of carbon compared to smaller trees; at the extreme, a single big tree can add the same amount of carbon to the forest within a year as is contained in an entire mid-sized tree. The apparent paradoxes of individual tree growth increasing with tree size despite declining leaf-level<sup>8,9,10</sup> and stand-level<sup>10</sup> productivity can be explained, respectively, by increases in a tree's total leaf area that outpace declines in productivity per unit of leaf area and, among other factors, age-related reductions in population density.

# Plus généralement, prenons nos distances par rapport à une certaine rhétorique :

Ici ou là vous entendrez que les grands arbres contribueraient moins à la lutte contre le réchauffement climatique, permettant de justifier plus facilement leur abattage. Ce postulat est démenti par les études. En fait, plus un arbre est grand et gros, plus il absorbe du CO<sub>2</sub>.

L'exploitation de notre forêt par l'ONF **empêche nos arbres d'atteindre leur pleine maturité biologique** et de développer leur masse foliaire.

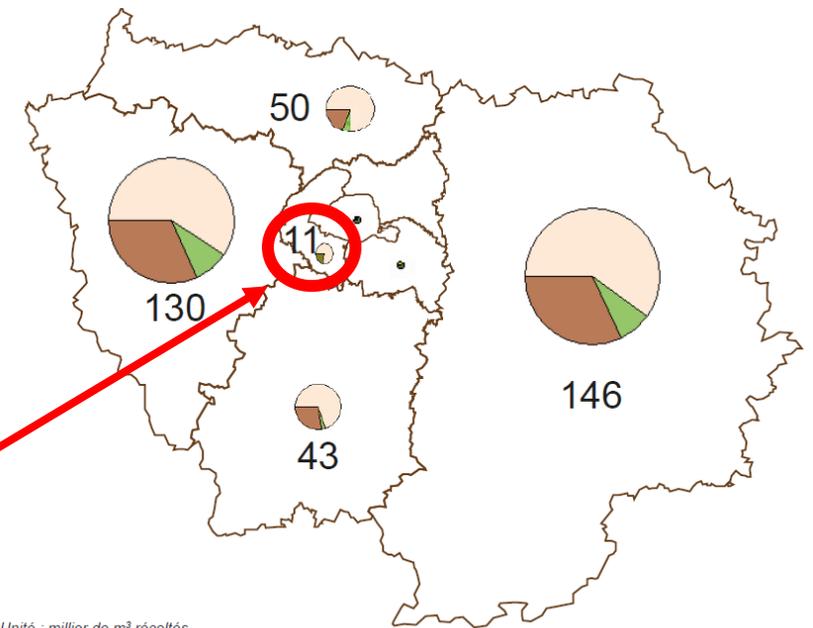
L'effet sur la captation du CO<sub>2</sub> est négatif.



# NOTRE DEMANDE

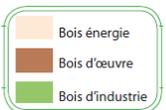
# Considérant simplement :

1. Que la surface des **forêts ouvertes au public** en Île-de-France est **10 fois moins importante que sur le reste du territoire** du fait d'une sur-représentation des forêts privées, largement inaccessibles;
2. Que les forêts franciliennes, urbaines et périurbaines, ne représentent que **1,5% de la production de bois de la France métropolitaine**;
3. Que les forêts **urbaines** franciliennes représentent **moins de 0,05% de la production de bois de la France métropolitaine** et sont donc totalement insignifiantes dans l'équation économique de la filière bois, dont l'ONF est un acteur;
4. Que les forêts **urbaines** représentent **seulement 2,9% de la production de bois de l'Île-de-France**



Numéro 143 - Mars 2018

Enquête info :  
Enquête annuelle sur les exploitations forestières en 2016



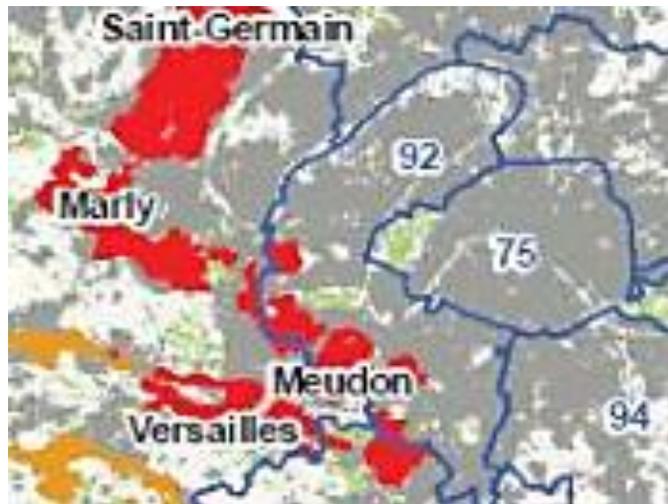
# Considérant simplement :

5. Que les forêts urbaines sont **fragilisées par la sur-fréquentation**, phénomène qui va s'aggravant, les citadins recherchant les bienfaits que procurent les forêts, tant sur le plan **physique** (îlots de fraîcheur dans le contexte de réchauffement climatique), que **psychique** (ressourcement, contact avec de vieux arbres, immersion dans un peu de vraie nature et de beauté...);
6. Que ce constat confirme la **vocation sociale essentielle** des forêts **urbaines**, au bénéfice d'une part de plus en plus large de la population que la densité des habitats et l'environnement dégradé font fuir (Paris se dépeuple, ce n'est pas pour rien);



# Considérant simplement :

7. Que Fausses-Reposes est, avec ses 616 ha, une forêt urbaine **plus petite que les bois de Boulogne** (850 ha) **et de Vincennes** (995 ha) et **l'une des plus proches de la capitale**, donc l'une des plus fréquentées:



 Forêts urbaines (> 1500 hab/km<sup>2</sup>)

<http://www1.onf.fr/enforet/fausses-reposes/explorer/decouverte/20130828-133101-774969/@@index.html>

Inserée dans le milieu urbain, elle est très fréquentée et appréciée des visiteurs pour ses paysages forestiers vallonnés aux portes de Paris. Pour préserver son intégrité, Fausses-Reposes a été classée "Forêt de protection" en 2007.

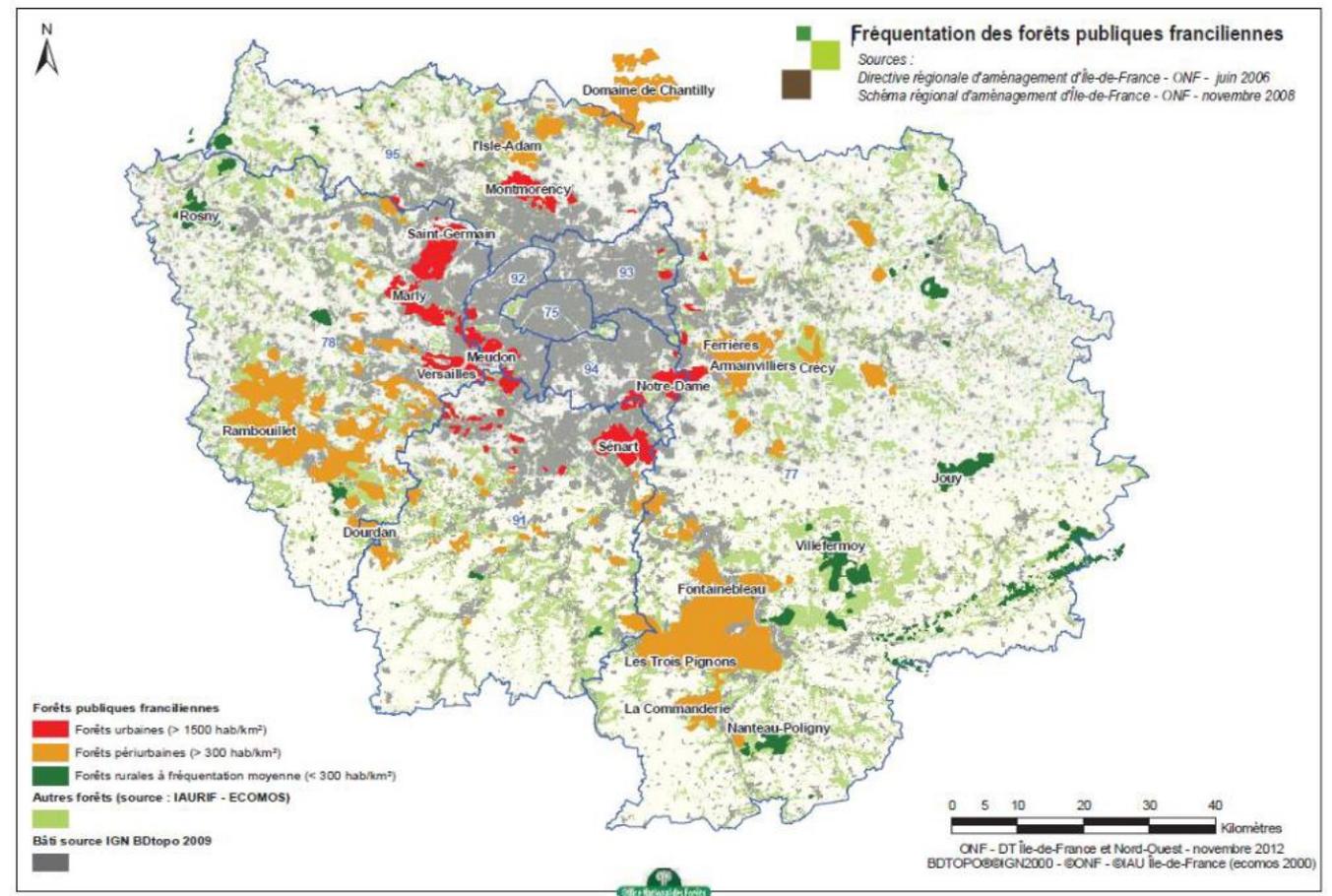


Figure 3 : Carte de la fréquentation des forêts publiques franciliennes. Source : Office National des Forêts 2012

# Considérant simplement :

8. Le recul dramatique de la biodiversité aux marges des zones urbanisées (les effectifs des chauves-souris, papillons et oiseaux des forêts franciliennes sont **7 à 33% inférieurs** à ce qu'ils sont dans les forêts plus éloignées);
9. L'incongruité de continuer à couper des arbres aux portes de Paris quand, en ville, on s'évertue à en planter, que ce soit dans la capitale, à Bagneux, Colombes ou ailleurs :



ouest  
france

**Paris. La mairie veut planter 170 000 nouveaux arbres et mieux protéger ses espaces verts**

Le Parisien

**Environnement : à Bagneux, on plante 3000 arbres en appliquant la méthode de reboisement de l'ONF**

**Le Département de Seine-Saint-Denis va planter 30 000 arbres et un arbre à chaque naissance**

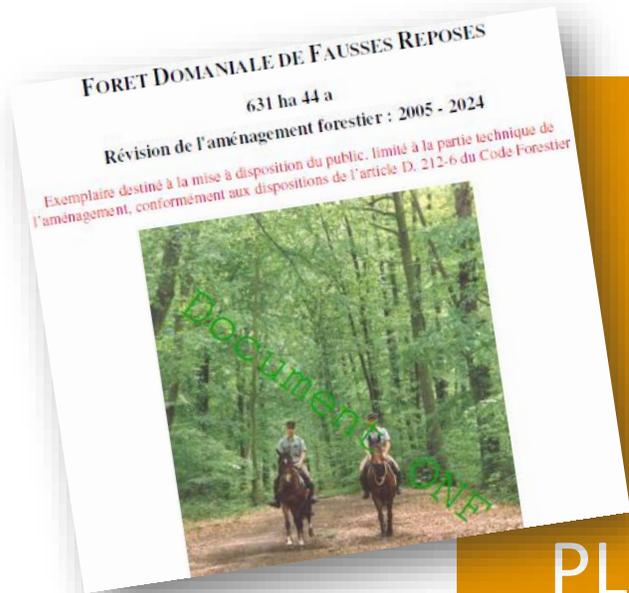
10. L'impérieuse nécessité de prendre des décisions **claires** et de veiller à leur bonne application...

# Pour Fausses-Reposes nous demandons :

1. Que, pour éviter le mélange des genres et les effets pervers des missions contradictoires de l'ONF, il soit purement et simplement **abandonné le principe de multifonctionnalité de cette forêt** et de la « **gestion forestière** » qui va de pair, comprendre: l'objectif de production de bois; Que soit autorisée la seule revente du bois prélevé à l'occasion des actions d'entretien strictement nécessaires.
2. Que cette forêt soit appréhendée comme un **nouveau modèle**: en libre évolution, présentant le plus haut niveau de naturalité compatible avec l'accueil du public, favorisant les dynamiques spontanées et les arbres « vétérans » (le très gros bois: diamètre de houppier > 15 m), signifiant que soit même oubliées les notions de « futaie irrégulière » et autres au profit d'une **sanctuarisation**, d'une **mise sous cloche** du massif, où le rôle des agents forestiers sera uniquement et noblement la mise en sécurité et la stricte préservation des paysages comme des écosystèmes;
3. Que, l'exploitation n'ayant plus cours, chaque arbre étant considéré comme un « arbre d'avenir », les **chemins d'exploitation prévus soient immédiatement abandonnés** au profit de simples layons, non rectilignes, ne débouchant pas sur les chemins de promenade et permettant le débardage au moyen, pourquoi pas, du cheval;
4. Qu'enfin Fausses-Reposes n'ait, à l'avenir, d'autre vocation que celle de **promenade et d'espace de respiration** pour les populations riveraines, et les franciliens en général.

L'ONF dit que le prochain « document de *gestion* durable de Fausses-Reposes » sera remis en chantier à l'automne.

Dans « document de gestion » il y a : « gestion ». Or **gestion = exploitation.**



« DURABLE » OU PAS, NOUS NE VOULONS PLUS ENTENDRE PARLER DE « GESTION »!

PLUS DE COUPES D'ECLAIRCIE, DE REGENERATION ETC.

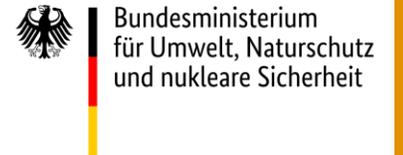
NOUS DEMANDONS UN SIMPLE PLAN D'ENTRETIEN.

# Notre demande pour Fausses-Reposes est-elle irréaliste?

La même demande, en Allemagne, serait prise au sérieux : <https://www.stuttgarter-nachrichten.de/inhalt.steffi-lemke-umweltministerin-will-vier-milliarden-in-natuerlichen-klimaschutz-investieren.dd8ff715-7ce1-4b40-ab04-95906e172cd6.html>



La ministre fédérale de l'environnement Steffi Lemke (Verts) a présenté les pierres angulaires d'un programme d'action pour la protection naturelle du climat en Allemagne. Les plans visent à protéger et à restaurer les écosystèmes naturels tels que les forêts, les plaines inondables, les sols et les landes de manière à ce qu'ils fixent les gaz à effet de serre et contribuent à la protection du climat.



Bundesministerium  
für Umwelt, Naturschutz  
und nukleare Sicherheit

Les pierres angulaires que Lemke a présentées à Berlin mardi comprennent un programme fédéral de remouillage des landes, une stratégie contraignante de protection de la mer et des mesures pour **interdire l'exploitation forestière dans les forêts publiques.**

Enfin nous demandons:

Que **la mairie de Ville-d'Avray** soutienne activement notre démarche et agisse réellement auprès de l'ONF et des ministères de tutelle !

# Informations générales sur les forêts

(dont Fausses-Reposes)

- Fausses-Reposes est constituée de châtaigniers à 40%;
- La maladie de l'encre touche surtout le nord de notre forêt et un peu l'ouest, mais la propagation **au sud** est, nous dit-on, inéluctable. C'est pourtant là qu'ont déjà débuté les coupes, comme s'il fallait hypothéquer davantage la résilience de notre massif !
- La maladie touche 35% des massifs franciliens;
- Le châtaignier en tant qu'essence va être abandonné;
- Actuellement à Fausses-Reposes l'ONF intervient tous les 6 ans sur une parcelle;
- La France est le 3<sup>ème</sup> pays le plus boisé d'Europe, après la Suède et la Finlande;
- Le marché du bois est en plein essor;
- De nombreuses forêts françaises sont menacées (du fait du changement climatique induit par l'action de l'homme) : 300 000 ha de forêts publiques ont déperissé depuis 2018 (source ONF);

- « La capacité des forêts françaises à stocker le carbone s'effondre depuis 2013 », dû en partie à la hausse des coupes (rapport annuel 2022 du Haut conseil pour le climat);

<https://www.hautconseilclimat.fr/wp-content/uploads/2022/06/Rapport-annuel-Haut-conseil-pour-le-climat-29062022.pdf>

- Les frais d'entretien et de gestion de l'ONF ne sont pas couverts, l'office est « déficitaire »; Mais a-t-il besoin d'être profitable? Demande-t-on aux autres services de l'état comme **l'éducation ou la santé** d'être profitables? La forêt n'est-elle pas pareillement nécessaire à la sensibilisation / à l'éducation de nos enfants, comme à notre santé à tous, nous, habitants des zones densément urbanisées?



# Bénéfices des forêts:

- Classiquement reconnus: captation du dioxyde de carbone et transformation en dioxygène, filtration etc.
- Sous-estimé: (Jonathan Lenoir, **chercheur au CNRS**, sur l'effet isolant thermique des forêts / France Inter)
  - « En moyenne, l'été, il fait -2° en forêt; Les forêts **plus denses, plus couvrantes**, sont plus isolantes (...) plus la forêt sera âgée et plus le microclimat sera peut-être efficace, on aura un effet isolant plus important ».
  - « Il faut donc protéger les forêts les plus anciennes », affirme ce scientifique.
  - « La gestion forestière doit être aujourd'hui pensée non seulement en termes de production de bois (*note Dagoverana: on parle ici des forêts de France, en général*) , mais aussi en termes de capacité à isoler localement (*note Dagoverana: donc à fortiori autour des grandes agglomérations*). C'est un service rendu par les forêts **qui est encore, pour l'instant, sous-estimé.** »
  - « L'exploitation du bois devra donc, à l'avenir, tenir compte de cet effet isolant des forêts ».

Plus il fait chaud, plus le pouvoir isolant des forêts augmente! La densité de la canopée joue un rôle, ainsi que l'âge des arbres: **plus la forêt est âgée et plus le microclimat est favorable.**

Autre source: <https://www.rts.ch/audio-podcast/2021/audio/allo-la-terre-25769023.html>

# Bénéfices des forêts:

- Classiquement reconnus: captation du dioxyde de carbone et transformation en dioxygène, filtration etc.
- Sous-estimé: <https://www.arte.tv/fr/videos/091180-000-A/le-murmure-de-la-foret-quand-les-arbres-parlent/>

« La couverture végétale de la forêt à un effet étonnant sur le **climat local**. Lors de la photosynthèse chaque feuille transpire. Et à Leipzig, par exemple, cette transpiration abaisse la température de la ville de 2 degrés par grande chaleur. »



# Focus sur le rapport Cattelot :

[http://www.fncofor.fr/rapport-cattelot-foret-filiere-bois-communes-forestieres-a-unisson-4\\_3193.php](http://www.fncofor.fr/rapport-cattelot-foret-filiere-bois-communes-forestieres-a-unisson-4_3193.php)

- Pages 140, étude du Centre d'Analyse Stratégique sur la valeur en € des services rendus par les forêts :

(en euros par hectare et par an)

Services	Valeur proposée	Remarques
<b>Services de prélèvement</b> - bois ( <b>exploitation</b> ) - autres produits forestiers (hors gibier)	75 € (75 à 160 €) 10 à 15 €	Selon méthode d'estimation (bois sur pied ou après exploitation)
<b>Services de régulation</b> - fixation carbone - stockage carbone - autres gaz atmosphériques	115 € 414 € (207 à 414 €) Non évaluée	360 € en 2030 650 à 1 300 € en 2030 Manque de bilans quantitatifs fiables
<b>Services de régulation (suite)</b> - eau (quantité annuelle) - eau (régulation des débits) - eau (qualité) - protection (érosion, crues) - biodiversité - autres services de régulation (santé, etc.)	0 € Non évaluée 90 € Non évaluée Non évaluée directement Non évaluée	Hypothèse d'absence d'effet majeur des forêts sur le bilan hydrologique annuel Manque d'études pertinentes Manque d'études pertinentes Évaluée via les autres services Manque d'études pertinentes
<b>Services culturels</b> - promenades (hors cueillette et chasse) - chasse - autres services culturels	200 € (0 à 1 000 €) 55-69 € Non évaluée	Selon fréquentation Externalités négatives à déduire Manque d'études pertinentes
<b>TOTAL*</b> (min.-max.)**	env. 970 € 500 à plus de 2 000 €	

\* En prenant la valeur indiquée ou la moyenne de la fourchette indiquée.

\*\* En additionnant simplement les valeurs minimales et maximales.

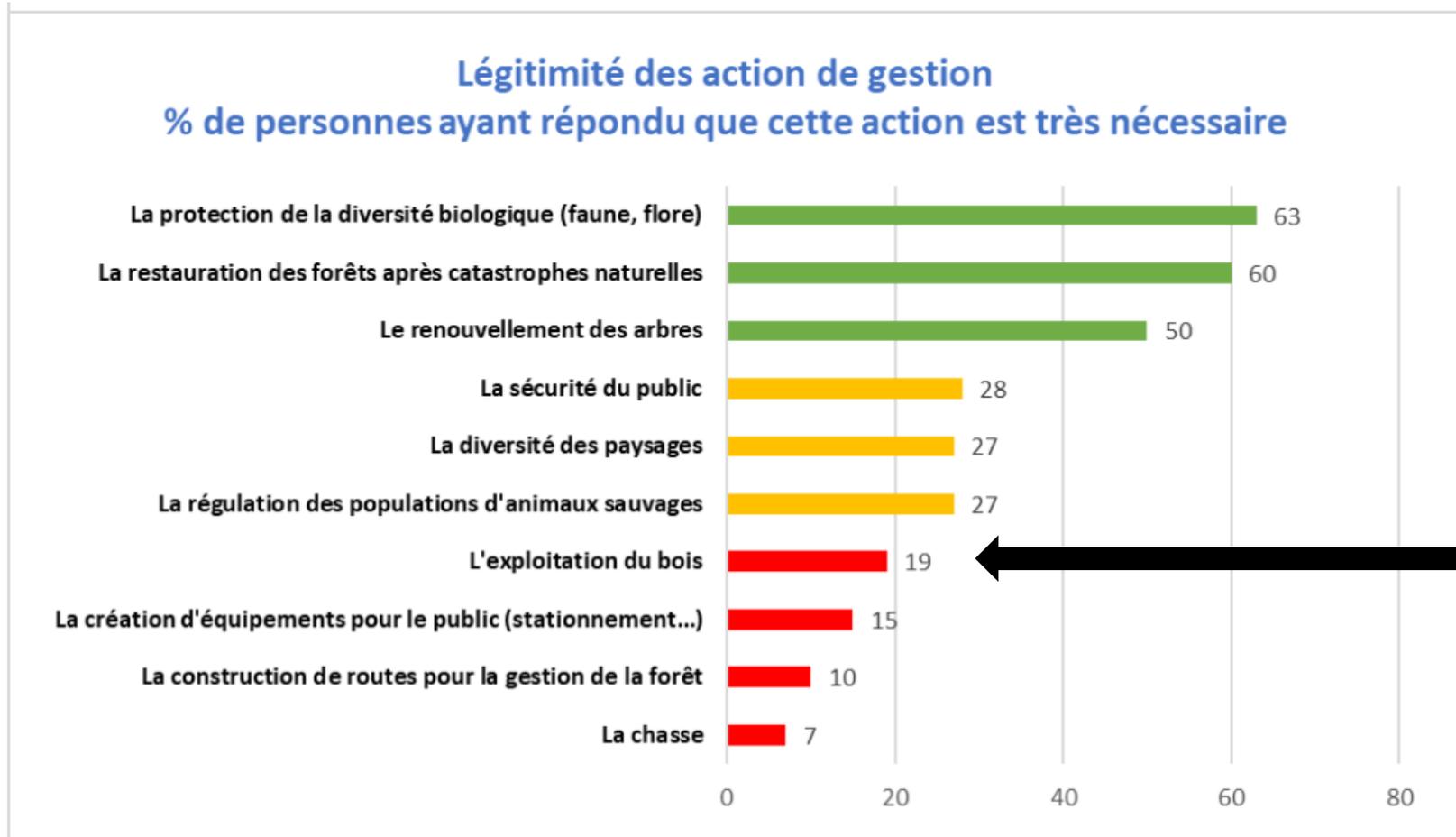
## EFESE – Écosystème forestiers – Message clé n°7

**La société française retire de ses forêts de nombreux biens et services.** Parmi ceux-ci figurent de nombreux biens et services non-marchands, dont les valeurs peuvent être très supérieures à celle des biens marchands (*bien établi et accepté*).

# Focus sur le rapport Cattelot :

[http://www.fncofor.fr/rapport-cattelot-foret-filiere-bois-communes-forestieres-a-unisson-4\\_3193.php](http://www.fncofor.fr/rapport-cattelot-foret-filiere-bois-communes-forestieres-a-unisson-4_3193.php)

- Pages 206, enquête nationale ONF auprès de la population **française** :



# Focus sur le rapport Cattelot :

[http://www.fncofor.fr/rapport-cattelot-foret-filiere-bois-communes-forestieres-a-unisson-4\\_3193.php](http://www.fncofor.fr/rapport-cattelot-foret-filiere-bois-communes-forestieres-a-unisson-4_3193.php)

- Etude financée par la Commission Européenne auprès de la population **européenne**, page 207 :

On pourrait résumer l'opinion partagée des européens par :

*« Il importe d'abord de protéger plus, par une gestion active, des forêts, précieuses et menacées, pour ce qu'elles sont et les divers services qu'ils fournissent ; sans pour autant, mais secondairement, négliger la fonction de production de bois et la filière économique »*

Face à cela on entend souvent un discours dominant des décideurs de la politique forestière et des acteurs économiques de la filière forêt -bois se résumant à :

*« Il importe d'abord de produire, récolter et utiliser plus de bois, tout en (secondairement) protégeant la biodiversité dans le cadre d'une gestion durable multifonctionnelle ».*

# Focus sur le rôle de stockage carbone des sols forestiers:



Note – 7 avril 2022

## L'élaboration d'une politique zéro artificialisation nette des sols au service de la Stratégie Nationale Bas-Carbone

par Éloïse Deshayes, assistante de recherche, La Fabrique de la Cité

### Résumé à l'intention des décideurs

La Fabrique de la Cité propose de recentrer l'objectif zéro artificialisation nette des sols autour de la problématique environnementale la plus importante pour l'humanité, à savoir le changement climatique. La [Stratégie Nationale Bas-Carbone \(SNBC\)](#), feuille de route de la France pour se conformer aux Accords de Paris, identifie clairement que « l'artificialisation des sols est un sujet à très fort enjeux pour l'atteinte de la neutralité carbone ». La SNBC propose de réduire les émissions de carbone induites par l'urbanisation, de protéger les espaces agricoles, naturels et forestiers et d'augmenter le potentiel de stockage de carbone des espaces agricoles. Or, la manière avec laquelle l'objectif zéro artificialisation nette des sols a été introduit dans la loi Climat et résilience ne donne pas la priorité aux enjeux de stockage de carbone dans les sols, permettant de lutter contre le réchauffement climatique.

### Le stockage carbone des forêts françaises en péril

Recouvrant 17 millions d'hectares soit un tiers du territoire de la surface métropolitaine, la forêt française a gagné du terrain ces dernières années. Depuis 1985, la forêt s'étend de plus de 80 000 hectares par an. Mais derrière cette surface importante, la situation de la forêt française ne fait que se dégrader, remettant en cause sa capacité à être un puits de carbone.

Plusieurs phénomènes sont responsables d'une dégradation de l'état de la forêt française conduisant à une diminution de sa capacité de stockage<sup>1</sup>. La multiplication des maladies et des parasites (champignons chinois, larves de hanneton, etc.), venant de l'étranger et dont le développement est favorisé par les canicules et les hivers doux, conduit de plus en plus les forêts à être placées en « état de crise sanitaire »<sup>1</sup>. Dans le Grand-Est, 30 000 hectares de forêt ont déjà été perdus à cause des pathogènes. La multiplication des incendies provoque la perte d'environ 11 000 hectares en moyenne par an. Le stress hydrique, favorisé par les canicules des dernières années, freine la croissance des arbres, augmente leur mortalité et favorise le développement des pathogènes. Selon l'Office National des Forêts<sup>1</sup>, depuis 2018, plus de 300 000 hectares sont touchés par ces dépérissements. Deux conséquences sont directement liées à ce phénomène. Tout d'abord, la capacité de la forêt à être un puits de carbone diminue. En 2019, le stockage du carbone observé dans le secteur des UTCATF est significativement plus faible que ce qui avait été retenu dans le scénario initial de la SNBC<sup>2</sup>. En effet, l'inventaire national des émissions de gaz à effet de serre estime que le puits de carbone de ce secteur représente moins de 80 % de ce qui avait été initialement prévu (Haut Conseil pour le Climat, 2021, p. 97). De plus, cela vient directement mettre à mal la capacité de production de bois, alors même que la SNBC suppose une augmentation de la récolte de bois de 70 % d'ici à 2050.

Le développement d'une gestion durable des forêts, un effort massif de protection, la fin des repeuplements monospécifiques ou encore le fait de laisser des pans entiers de forêts évoluer librement sans intervention de l'homme sont autant de méthodes mentionnées pour permettre de sauvegarder la forêt. D'un point de vue global, la déforestation importée, pour laquelle l'Union européenne est en deuxième place, est également à l'origine d'un déstockage massif de carbone.

# Focus sur le plan d'exploitation des forêts franciliennes :

[https://driaaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/PRFB\\_VF\\_sans\\_annexes\\_cle0fcbc3.pdf](https://driaaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/PRFB_VF_sans_annexes_cle0fcbc3.pdf)

- Pages 38 du PRFB (concerne les forêts publiques comme privées)



PROGRAMME REGIONAL DE LA FORET ET DU  
BOIS D'ÎLE-DE-FRANCE  
2019-2029



« Objectifs de mobilisation supplémentaires » :  
=> **augmentation de l'exploitation**

<i>en milliers de m<sup>3</sup>/an</i>	Augmentation par rapport à la récolte actuelle	
	Scénario tendanciel	Scénario dynamique
Bois d'œuvre	+ 12 %	+ 32 %
Bois industrie et bois énergie	+ 18 %	+ 38 %
Total	+ 17 %	+ 37 %

« Tendanciel » = minimum

« Dynamique » = « idéal »

# Focus sur le plan d'exploitation des forêts franciliennes :

<https://www.onf.fr/onf/lonf-en-regions/+/78::lonf-en-ile-de-france.html>

- L'augmentation globale de l'exploitation est confirmée par l'ONF:

## L'Île-de-France, des forêts aux portes de la ville

Les forêts d'Île-de-France, connues pour la richesse de leur patrimoine culturel et historique, abritent aussi une biodiversité insoupçonnée dans une région très urbanisée. **Le développement de la filière bois francilienne est par ailleurs redevenu une priorité régionale**

## La compétitivité de la filière bois francilienne s'accélère

**Longtemps sous-exploitées, les forêts d'Île-de-France** révèlent aujourd'hui leur potentiel sylvicole. L'adoption en 2017 de la nouvelle « **Stratégie pour la forêt et le bois 2018-2021** » ouvre des perspectives prometteuses : **deux tiers des ressources s'ouvrent à l'exploitation et 3 000 emplois seront créés d'ici 3 ans**. Le développement forestier contribue ainsi à l'insertion professionnelle des jeunes.



# Dossier transmis à l'ONF

(copie mairie de Ville-d'Avray)